



IDÉOLOGIE DE L'ACADÉMIE DE LA CULTURE EUROPÉENNE **ET DE SA FONDATION**

Histoire et antécédents

C'est en 1991 qu'a vu le jour la FUNDACION DE FOMENTO EUROPEO (Fondation AEFE), dans l'esprit de la « Charte de Paris pour une nouvelle Europe », signée le 21 novembre 1990 lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Depuis lors, la Agrupación Española de Fomento Europeo ou AEFE (Groupement espagnol pour la promotion de l'Europe) s'est intégralement et pleinement consacrée à atteindre les objectifs fixés, pour l'union des peuples dans une nouvelle ère de démocratie, de paix et d'unité, en encourageant la liberté, en consolidant les droits de l'homme, en promouvant la solidarité et en veillant sur la culture, comme des valeurs universelles et fondamentales.

L'AEFE est une organisation non gouvernementale et à but non lucratif dont l'activité vise à construire une société européenne plus culte, ouverte, libre, solidaire, fraternelle et sûre, offrant une plus grande et meilleure qualité de vie.

Afin d'atteindre ses objectifs, l'AEFE organise des conférences, concerts, colloques, débats, visites culturelles, voyages de jumelage, etc. et décerne des distinctions à ceux qui s'efforcent et œuvrent en vue de parvenir aux objectifs indiqués.

L'AEFE reprend le flambeau des premiers intellectuels fondateurs de l'Europe que nous connaissons et que nous voulons unie, comme Victor

Hugo : « *Et de l'union des libertés dans la fraternité des peuples naîtra la sympathie des âmes, germe de cet immense avenir où commencera pour le genre humain la vie universelle et que l'on appellera la paix de l'Europe* ».

Raison d'être de l'Académie de la culture européenne et de sa Fondation

L'Académie et sa Fondation assument intégralement l'idéologie de l'AEFE et capitalise les expériences accumulées tout au long de plus 25 ans d'existence, en se centrant sur le développement de la culture, en la protégeant, en la mettant en œuvre et en la projetant vers l'avenir.

Inciter à ce que le courage et les efforts aillent dans la même direction est au cœur de la mission de l'Académie de la culture européenne, et c'est ce que souhaite soutenir la Fondation de l'Académie de la culture européenne. Notre contribution vise à être utile et s'adresse au bien commun. Elle naît de la convergence des volontés et des contributions que nous pouvons modestement apporter, tout en sachant que les rivières de grand débit naissent dans des sources simples (« *fontibus ex modicis concrescit maximus amnis* »), selon le proverbe médiéval.

Nous ne soulignerons jamais assez l'importance de la culture. L'essayiste Ángel Ganivet la résume ainsi : « *Un peuple culte est un peuple libre ; un peuple sauvage est un peuple esclave, et un peuple instruit à la légère, au pas de charge, est un peuple ingouvernable. Les libertés, nous les possédons nous-mêmes ; ce ne sont pas des concessions gracieuses des lois.* » (cf. Lettres finlandaises, IV, éd. 1915, p. 38). Par ailleurs, outre-Atlantique, un demi-siècle plus tard, le romancier Herbert G. Wells déclarait que « *Le sauvetage de la civilisation est une course entre l'éducation et la catastrophe* ».

En premier lieu, il s'agit de protéger le patrimoine culturel et spirituel de l'Europe, depuis ses origines et son évolution, en conservant les œuvres du passé (arts plastiques et scéniques, œuvres littéraires, etc.) dans toute leur richesse et diversité.

En deuxième lieu, nous sommes tenus de renforcer tout ce qui constitue la base et les fondements de la civilisation occidentale dans ses aspects divers et différents, ainsi qu'au niveau de son extension mondiale.

Et en troisième lieu, pour ce qui est de la projection vers le futur, nous partageons la Charte de Paris citée, qui dit en ces termes : « Afin de promouvoir une meilleure connaissance mutuelle entre nos peuples, nous favorisons la création de centres culturels dans les villes d'autres Etats participants, ainsi qu'une coopération accrue dans le domaine de l'audiovisuel et des échanges plus développés dans le domaine de la musique, du théâtre, de la littérature, des arts, des sciences et de la technologie, afin de promouvoir une meilleure connaissance mutuelle, notamment entre les jeunes, par des échanges culturels, ... par l'enseignement général et professionnel dispensés dans les langues des autres États participants... ».

Les enseignements de ces dernières années nous amènent à conclure que les politiques des États ne parviennent pas à combler les carences qui émergent avec la révolution numérique dans l'ère de l'information. L'enrichissement mutuel à travers les échanges culturels ne surgit pas spontanément, mais il se doit à de nombreux efforts individuels et collectifs. Et nous ne pouvons ni devons laisser toute initiative culturelle exclusivement entre les mains des pouvoirs publics. C'est pourquoi, il convient que la société civile s'organise afin de contribuer à la réalisation des objectifs établis au niveau supranational et dont notre civilisation dépend.

Rappelons les mots d'un discours d'André Malraux, écrivain et ministre de la Culture du gouvernement qui a suivi la libération de la France en 1945 : *« La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert ».*

S'agissant d'une tâche de grande envergure, ambitieuse quant à son contenu et étendue quant à la matière, il convient donc de nous appuyer sur une Académie qui concentre les activités, ainsi que sur une Fondation qui soutient et fournit la sécurité juridique et l'indépendance économique à la propre existence de l'Académie.

Projet de l'Académie de la culture européenne et de sa Fondation

Nous assumons la responsabilité qui nous incombe dans toutes les disciplines de la culture et de l'intégration des nouvelles technologies, en matière d'un bon usage des dispositifs électroniques et d'un traitement respectueux de l'information qui est reçue et envoyée. Nous souhaitons

sauvegarder le patrimoine culturel commun, le plus complet et authentique possible, ainsi que sa diversité.

Nous sommes conscients du besoin impérieux d'établir des codes éthiques qui garantissent la liberté, l'intimité et l'égalité de traitement, au sein de l'indispensable liberté d'expression et de création.

Nous prôtons la promotion de la culture en préconisant le respect d'un idéal sans doctrines ni idéologies fermées et dogmatiques, et en veillant sur la préservation des principes accordés dans la Charte de Paris précitée.

Prenant bonne note des possibilités qu'offre la collaboration avec des institutions publiques ou privées, nous partons de la base des personnes, en suivant la vision illustre de Jean Monnet « père » de l'Union européenne, qui proclama : *« Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes. »*

Pour ce faire, afin d'atteindre nos objectifs, nous éviterons toute implication ayant des intérêts politiques et/ou économiques qui perturberont la raison d'être de l'Académie de la culture européenne, qui est aussi la raison d'être de sa Fondation, et nous développerons diverses activités que nous énumérons ci-dessous, sans être exhaustifs.

Activités

- Perspective et prospective dans l'ensemble du domaine de la culture européenne de ses racines jusqu'à nos jours.
- Diffusion et promotion, à but non lucratif, de la dimension culturelle européenne (arts, sciences, lettres et technologie dans toutes leurs disciplines), en soutenant la recherche, l'analyse et la communication, dans tous ses domaines exprimés chronologiquement.
- Promouvoir la projection sociale dans la forme et dans la mesure où cela est jugé possible et approprié avec d'autres institutions culturelles, artistiques et scientifiques
- Favoriser l'échange d'étudiants et contribuer à des aides pour tout type d'études et recherche (inscriptions, bourses, etc.), portant sur des problèmes culturels, artistiques et

scientifiques dans toute l'Europe, en publiant les résultats des études et recherches citées.

- Congrès, séminaires, conférences, tables rondes de débat, expositions, concours et autres modalités d'échange culturel.
- Publication de livres, revues et documents aussi bien en support papier qu'électronique.
- Construire, promouvoir et gérer des musées et des institutions culturelles, ainsi que des salles d'expositions, archives, bibliothèques et/ou installations.
- Attribution d'accréditations, distinctions et prix à des personnes, institutions officielles ou privées, associations et entités.
- Organisation et direction d'œuvres humanitaires, philanthropiques et culturelles
- Travaux, en profondeur, en technologie avancée. Analyses et prévisions de futur.
- La promotion-incitation et la protection d'institutions à caractère culturel sportif et d'assistance qui encouragent le rapprochement et l'intégration de la culture de tous les peuples et ethnies d'Europe.

Nature, structure et fonctionnement

Le domaine territorial où se déroulent les activités aussi bien l'Académie de la culture européenne que la Fondation sera celui qui correspond à l'ensemble des territoires de tous les États européens.

L'Académie collaborera avec quelques institutions qui partagent ses objectifs, tout en s'orientant toujours à accroître la coopération. « *Il n'y a pas une meilleure preuve du progrès de la civilisation que le progrès du pouvoir de coopération* » (cf. John Stuart Mill dans « Civilisation »).

Concernant toutes les langues européennes, y compris le latin, les langues véhiculaires seront l'espagnol, l'anglais et le français.

Des congrès biannuels seront célébrés régulièrement à l'occasion desquels seront débattus et exposés avec rigueur scientifique les travaux, études, publications, rapports, concours, etc. qui auront vu le jour au cours de la période, et lors du diner de gala de clôture seront distinguées des personnalités, institutions officielles ou privées et des entités européennes qui se seront illustrées dans les arts, les sciences, les lettres et la technologie. Ces rencontres biannuelles auront lieu dans la capitale de chaque pays européen en intercalant toujours le siège du comité exécutif central.

Nous veillerons à ce qu'il existe au moins un siège dans chaque État européen, et de préférence dans sa capitale.

La dénomination de l'Académie de la culture européenne jouit de l'enregistrement et de la protection, que lui confère le registre de la propriété, dans les épigraphes correspondants pour toute la communauté européenne.

L'Académie de la culture européenne est née en 2018, « Année européenne du patrimoine culturel ».

L'Académie et sa Fondation a pu voir le jour car elle a été reconnue par le ministère de la Culture d'utilité publique et d'intérêt général. Cela lui permet de bénéficier d'exonérations et d'avantages fiscaux dans les termes et conditions prévus dans la norme en vigueur, notamment dans la loi 49/2002, qui régit le régime juridique des entités à but non lucratif et des avantages du mécénat. Les entités, l'Académie et la Fondation seront ainsi bénéficiaires d'exonérations et de bonifications fiscales. Par ailleurs, ceux qui réaliseront des contributions économiques à l'institution bénéficieront de déductions de 35 % pour les personnes physiques (dans l'impôt sur le revenu) et de 40 % pour les personnes juridiques (dans l'impôt sur les sociétés).

Le siège social se situe à Barcelone, Plaça Francesc Macià, 8-9, 6-B. 08029.

Le futur du vieux-nouveau continent est en jeu, ainsi que la défense de la culture et des valeurs de la démocratie en tant que signe de la civilisation occidentale qui se veut culte, compétitive et solidaire.

La culture est symbole de liberté, paix, prospérité et convivialité.

« Davantage de batailles sont remportées avec la plume plutôt qu'avec l'épée ». (attribué à Miguel de Cervantes Saavedra)